

N°2024-11-57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024

DATE DE CONVOCATION: 12 Novembre 2024

DATE D'AFFFICHAGE: 28 Novembre 2024

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION: Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 15 VOTANTS: 18

ETAIENT PRESENTS: Dominique BAILLY, Guiseppina DI MINO, Jacqueline SCHMIT, Christiane FRANÇOIS- LUBIN, Laurent LHOSTE, Adrien BAILLY, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Céline DEMETZ, Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE, Souraya ALIOUET, Stella HENRY, Jacques SALLURON

ETAIENT ABSENTS : Christelle MARTINEZ, José DA SILVA, Stéphane PAU, Guy ISDANT, Guy VALENTIN, El Ouahhad ARBAOUI, Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Anthony BENOIT, Marcello TOSCANELLI, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH, Terri KEBDANI

POUVOIRS : Guy ISDANT donne pouvoir à Jean-Noël TETARD, Aziz ABDAOUI donne pouvoir à Souraya ALIOUET, Marcello TOSCANELLI donne pouvoir à Guiseppina DI MINO

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS

Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie: 01 48 60 78 03 contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



Service émetteur : Développement durable, mobilité et espaces publics

Objet : Approbation de la Convention relative l'accompagnement de Conseil en Energie du Service public du gaz, de l'électricité et des énergies locales en Ile de France (SIGEIF)

Rapporteur : Laurent LHOSTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération 2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégations d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 28/09/2023.

VU la délibération du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif) en date du 17 décembre 2018,

VU le projet de convention pour l'accompagnement de Conseil Énergie du Sigeif,

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la commune de signer cette convention d'accompagnement,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Laurent LHOSTE, élu en charge du développement durable, mobilité et espaces publics, Après en avoir délibéré à la majorité à 18 voix pour.

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention pour l'accompagnement de Conseil en Énergie du Sigeif

ARTICLE 2: DIT que le Maire signe la convention pour l'accompagnement de Conseil en Energie du Sigeif ainsi que ses éventuels avenants et veille à son exécution,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet sera insérée au recueil des actes administratifs publié selon la règlementation en vigueur,

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél.: 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 4: DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et publiés selon la règlementation en vigueur.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 21 Novembre 2024

Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Certifié exécutoire compte tenu